

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 18

Artikel: Boutades
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On vilhio cocher dè bouna māison, que fasai était d'êtr̄ bon démocrate et que s'étai trovà su Monbénon avoué lè « z'insurgés », avai einvià de 'na pliace d'hussier, qu'étai su lè papai, et s'ein va trovà monsu Druey, qu'avai grand bré, po sè recoumandâ à li. Quand l'eut senailli lo guelin à la porta, la serveinta lâi vint âovri et lo fâ eintrâ dein on pâilo, iô y'avai dza on part dè compagnons qu'aviont assebin à dévezâ ào père Henry, et qu'atteindiont lâo tor. C'étai tot coumeint tsi lo dentistre. Lo cocher, qu'étai on bocon einronmâ, n'avai pas trait son tsapé coumeint lè z'autro, et quand on lo crià po eintrâ dein lo cabinet, vai monsu Druey, l'empougné on tsapé à n'on ellou contré la parâi, que ressemblâvè ào sin, et qu'étaï à ne n'assesseu dè pè Tolotsena, et l'eintrâ tambou battant vai lo père Henry avoué on tsapé su la tête et on tsapé à la man.

— Bondzo monsu lo conseiller! se fâ ein eintreint.

— Bondzo, Brenet, lâi fâ Druey, que lo cognessai, et que s'épécliè dè rirè; que dâo diablio volliâi-vo férè dè cé tsapé que vo teni à la man?

Lo cocher, tot ébaubi et tot interloquâ dè vairé lo conseiller d'Etat recaffâ, ne savâi pas què sè derè et finit pè borbottâ : « Ne compreigno pas! »

— Mè non plie ne compreigno pas cein que vo volliâi férè dè cé tsapé, lâi fâ Druey.

— Mâ, monsu, c'est po mè couvri la tête, repond lo cocher, que crâi que Druey pâi la boulâ; et ein deseint cosse, fâ seimblant dè mettrè lo tsapé su sa tignasse. Adon, quand cheint que y'ein a dza ion, comprend l'afférè, et bisquâvè qu'on sorcier, kâ peinsâvè que l'allâvè passâ po on taborniô et on toupin; mâ coumeint l'avai bouna pliatena et que n'étai jamé eimprontâ, ye sè met à rirè assebin, et fâ :

— Dou tsapés, c'est pi on bocon trâo po on hommo qu'a se pou dè tête!

Lo père Druey, quand l'a cein oüi, a vu dè suite que lo gaillâ étai on mâlin coo et que n'étai pas dè mépresi; assebin après avai dévezâ dè l'afférè et avai rizu dè bon tieu, lâi fe : « A la revoyance! » et m'einlîvine se houit dzo après, lo cocher n'a pas étâ nonmâ hussier pè lo gouvernément!

Cein que c'est què dè savâi sè reveri!

Une première école de gymnastique à Genève.

C'était en 1824. Depuis longtemps l'on désirait qu'il s'établit à Genève une école de gymnastique. Deux maîtres de gymnastique avaient professé pendant quelque temps leur art dans cette ville; mais le défaut d'encouragement ne leur permit pas de s'y fixer.

En 1823, un disciple de Fellenberg, de Pestalozzi et de Clias, M. Rosenberg, professeur de grec et de gymnastique, s'étant arrêté à Genève, obtint du gouvernement la jouissance gratuite d'un emplacement situé dans les fossés d'enceinte de la ville, ainsi que la somme nécessaire à l'achat des engins et aux frais de premier établissement.

Un comité composé d'un professeur, de deux instituteurs, d'un médecin et d'un chirurgien, fut chargé d'exercer sur le nouvel établissement une surveillance active.

Dès l'ouverture de l'école, au mois d'août, les élèves se présentèrent en grand nombre, et M. Rosenberg leur donna des leçons jusqu'au moment où les pluies de l'automne et les rigueurs de l'hiver ne lui permirent plus de continuer. Mais le Conseil d'Etat lui accorda pour l'hiver suivant la jouissance d'une partie des bâtiments de l'ancien grenier à blé, de Rive, alors affecté à la conservation des approvisionnements de sel.

M. Rosenberg donnait aussi, dans un jardin des Eaux-Vives, des leçons de gymnastique à une vingtaine de demoiselles.

Fête des Ouvriers.

1^{er} Mai. — Son origine.

Chaque année, à cette époque, on parle beaucoup de la manifestation ouvrière du 1^{er} mai. Cependant on ignore assez généralement son origine et les circonstances dans lesquelles elle a été instituée.

C'était en juillet 1889, pendant l'Exposition de Paris. Un des plus grands congrès socialistes qui aient eu lieu fut tenu dans la salle des Fantaisies-Parisiennes. Il y avait là des délégués de toutes les nationalités, allemands, français, danois, espagnols, belges, russes, anglais, etc. Dans la séance du 20, fut mise à l'ordre du jour la question de cette fameuse démonstration internationale annuelle, ainsi que la revendication des Trois-Huit.

Plusieurs dates furent mises en avant: 14 juillet, 18 mars, 21 septembre, etc. Enfin le délégué américain Busche fit observer qu'en son Congrès de décembre 1888, l'American Federation of labour avait décidé pour le 1^{er} mai 1890 une grande manifestation ouvrière. Il proposa en conséquence cette date, et la résolution suivante, rédigée par le délégué Lavigne, fut mise aux voix et adoptée :

Il sera organisé une grande manifestation internationale à date fixe, de manière que dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail, et d'appliquer

les autres résolutions du Congrès international de Paris.

Attendu qu'une semblable manifestation a déjà été décidée pour le 1^{er} mai par l'American Federation of labour, dans son Congrès de décembre 1888, tenu à Saint-Louis, cette date est adoptée pour la manifestation.

OPÉRA — Après chaque représentation de la troupe lyrique de M. Scheler, on ne peut que constater de nouveaux succès. Il en sera sans doute ainsi jusqu'à la fin de la saison; — mais cette fin approche et nous engageons notre public à profiter de quelques représentations qui nous seront encore données dans le courant du mois. — On annonce pour demain, dimanche, un opéra des plus attrayants: **Le Petit Duc**.

A l'étude: Mme Favart, *La Grande Duchesse, la fille de Mme Angot*.

M. André Theuriet, le romancier bien connu, qui avait été élu, il y a quelques jours, conseiller municipal de Bourg-la-Reine, vient d'être nommé maire de cette commune.

Boutades.

Le cumul il y a trois siècles. — « Isaak Moos, barbier, perruquier, maître d'école, forgeron, etc., rase et coupe les cheveux pour deux kreutzer et met du beurre et de la pommade par dessus. Fait et raccommode les souliers et les bottes, opère la saignée, arrache les dents et pose des sangsues bien volontiers: se rend à domicile pour apprendre le maintien et les autres danses, vend de la parfumerie de toute sorte, du papier, du cirage, des harengs salés, du miel, des brosses, des trappes à souris et autres ustensiles, des racines pour fortifier le cœur, des pommes de terre, des saucisses et d'autres légumes.

» ISAAK MOOS. »

Chamboireau est fiancé à une riche héritière; mais le mariage lui fait peur.

— Gros bête, lui dit son père, est-ce que je ne me suis pas marié, moi?

— Oh! toi, c'est différent! réplique vivement Chamboireau; tu as épousé maman, tandis que moi je vais épouser une étrangère.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrement.

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,10. — Canton de Fribourg à fr. 27,50. — Communes fribourgeoises 3 % différencielle à fr. 48,10. — Canton de Genève 3 % à fr. 105,75. De Serbie 3 % à fr. 76, —. — Bari, à fr. 53, —. — Bartella, à fr. 36, —. — Milan 1861, à 33, —. — Milan 1866, à fr. 10, —. — Venise, à fr. 22, —. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 109, —. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,50. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 14, —. — Tabacs serbes, à fr. 11,25. — Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres. — J. DINDE & C°, Ancienne maison J. Guilloud, 4, rue Pélipet, Lausanne. — Succursale à Lutry. — Téléphone. — Administration du Moniteur Suisse des Tirages Financiers.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.